COMMUNIQUÉ

de SOLDIS ALGERIE
association nationale pour la mémoire
des militaires français portés disparus durant la guerre d'Algérie

Le 30 août 2022, à l'occasion du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et dans le cadre de la Journée Internationale des personnes disparues, un monument à la mémoire des 652 militaires français portés disparus en Algérie sera inauguré à PORT-VENDRES.

Ainsi, 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie, **un hommage national sera rendu à ces militaires français** dont le corps n'a jamais été retrouvé et qui ont été oubliés de tous depuis leur disparition.

C'est pour eux, pour leurs familles et pour leurs amis, que ce monument est érigé, grâce à l'accueil de la ville de Port-Vendres et à la générosité de plus de 2500 donateurs individuels, de 150 associations et au concours du ministère des armées.
C'est pour que leurs noms ne soient plus jamais oubliés et que leurs proches puissent enfin **clore ce deuil qui dure depuis plus de 60 ans**, que leurs noms seront gravés à jamais dans le marbre de ce monument.
C'est, tardivement, le **geste de reconnaissance de la Nation** envers ses soldats qui, jusqu'à leur dernière seconde, ont cru que la France leur viendrait en aide.
Tous ceux qui souhaitent s'associer à cette cérémonie seront les bienvenus et notamment les porte-drapeau.

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

SOLDIS ALGÉRIE
Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX SIRET 809 582 646 00018
Mél. soldis.algerie@orange.fr

Dossier de presse

INAUGURATION
DU MONUMENT
A LA MEMOIRE DES MILITAIRES FRANÇAIS
PORTES DISPARUS
DURANT LA GUERRE D'ALGERIE (1954-1962)

PORT – VENDRES

le 30 août 2022

EXTRAITS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SOLDIS ALGERIE

L'association SOLDIS ALGERIE a été créée le 1er novembre 2014.
Elle rassemble 400 membres individuels et 50 associations.

Article 1 – Constitution et dénomination
Il est fondé, le 1er novembre 2014, entre les adhérents aux présents statuts, une association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie.
Cette association est régie par la loi du 1er juillet 1901, sous la dénomination « SOLDIS ALGÉRIE »

Article 2 – Objet
L'association SOLDIS ALGÉRIE a pour but de contribuer à l'écriture de la mémoire nationale à l'égard des militaires français de l'armée régulière portés disparus en Algérie, entre le 1er novembre 1954 et le 5 juillet 1964 et de sauvegarder leur mémoire.

L'association se donne les objectifs suivants :

- **dresser une LISTE** aussi complète que possible des militaires français disparus, en réunissant toutes les informations disponibles afin de permettre d'entreprendre, le moment venu, la recherche des corps, leur identification et leur inhumation
- **rédiger et publier un MEMORIAL,** afin de constituer, dans un premier temps, un mausolée virtuel
- ultérieurement, **élever un MONUMENT** à la mémoire des militaires français portés disparus, afin d'offrir à leurs familles et à leurs compagnons d'arme un lieu de recueillement et à la France un lieu de mémoire

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Association SOLDIS ALGERIE est constitué par les personnes suivantes :

Président : **Général (2S) Henry-Jean FOURNIER**
Vice-présidents d'honneur :
- **M. Jean-Claude LACOMBE (✞ 2020),** ancien combattant d'AFN
- **M. Yves JAFFRES**, ancien combattant d'AFN

Vice-président : **Général de corps aérien (2S) Pascal VINCHON,**
vice-président du SOUVENIR FRANÇAIS, représentant le SOUVENIR FRANCAIS
Trésorier : **M. Bernard LABORIE,** notaire honoraire
Secrétaire : **Mme Nicole JARRY,** retraitée

Administrateurs :
M. Oswald CALEGARI, ancien combattant d'AFN, vice-président de l'Union Nationale des Combattants, représentant l'Union Nationale des Combattants

M. Hubert CHAZEAU, ancien combattant d'AFN, président de la Fédération nationale des PG-CATM représentant la Fédération nationale PG-CATM

M. Jean-François PICHERAL, ancien combattant d'AFN, ancien sénateur des Bouches du Rhône, représentant la Fédération nationale André Maginot

UN DOSSIER MECONNU

des hommes oubliés

LES MILITAIRES FRANÇAIS PORTES DISPARUS EN ALGERIE

Alors que l'on commémore, en 2022, le 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, le Président de la République a souhaité dresser un état des lieux de la mémoire de cette guerre.
Parmi les séquelles de celle-ci, il demeure un dossier encore largement ouvert, dont les blessures ne sont toujours pas cicatrisées : celui des **militaires français portés disparus.**

C'est un dossier peu connu, pour ne pas dire totalement méconnu, sans doute parce qu'il a été volontairement occulté, à la fin de la guerre, pour ne pas rajouter un contentieux à la liquidation de l'Algérie.

On connaît, certes, le **drame des harkis**, ces supplétifs de l'armée française dont plusieurs milliers ont été abandonnés à leur sort et éliminés par le vainqueur après la signature des accords d'Evian et l'indépendance de l'Algérie.

On a parfois entendu parler des **civils enlevés**, à la même époque et notamment le 5 juillet 1962, à Oran et dont les familles n'ont plus jamais eu aucune nouvelle. 1563 victimes de ces enlèvements ont été officiellement recensées.

On a aussi beaucoup parlé, au cours des derniers mois, de Maurice AUDIN, cet enseignant français arrêté par les forces de l'ordre et disparu dans la tourmente de cette époque.

Mais qui a entendu parler **des centaines de militaires français** de tous grades, de toutes origines et de toutes les armes, qui ne sont pas revenus d'Algérie, « ni vivants, ni morts».

Qui étaient ces hommes et ces femmes ?
Combien sont-ils exactement ?
Quels sont leurs noms ?
Comment ont-ils disparus ?
Qui garde leur mémoire ?

2

Autant de questions que plusieurs centaines de familles se posent toujours, depuis plus de 60 ans, et auxquelles **l'association SOLDIS ALGERIE** a tenté, depuis dix ans, d'apporter une réponse, afin de clore un deuil toujours vif dans les esprits de leurs familles, de leurs compagnons d'arme et de leurs amis.

Au terme de huit années de recherches dans les archives détenues dans divers centres français, l'association SOLDIS a pu remettre, au mois de décembre 2020, le résultat de ses travaux au Service Historique de la Défense pour qu'ils soient validés et deviennent ainsi la référence officielle en la matière.
Tous les cas n'ont malheureusement pas pu être éclaircis avec précision, notamment en raison de l'impossibilité d'avoir accès aux archives algériennes.

Afin que nul n'oublie plus jamais ces disparus, **l'association a également publié un Livre d'Or** présentant les militaires portés disparus et toutes les informations actuellement disponibles sur les circonstances de leur disparition. Elle pense répondre ainsi au **besoin de savoir** qui tenaille les proches des disparus.

Elle souhaite enfin, à l'occasion du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, **ériger un monument à leur mémoire** afin de leur donner le tombeau qu'ils n'ont jamais eu et offrir à leurs familles et à leurs amis un lieu de recueillement leur permettant de clore un deuil inconsolé depuis 60 ans.

Ce monument a aussi pour but de rappeler à tous le drame de ces soldats français qui ne sont pas revenus, « ni morts, ni vivants » et de permettre à la France de leur exprimer de cette manière la **reconnaissance** qu'elle doit à ceux qu'elle a envoyés combattre en son nom. C'est aussi une réponse à l'attente des proches.

Le monument est financé par une souscription nationale recueillie par LE SOUVENIR FRANÇAIS, qui s'est associé à SOLDIS pour permettre la réalisation de ce projet.

Cette souscription a mobilisé plus de 2000 donateurs individuels et une centaine d'associations, témoignant ainsi d'un généreux élan de solidarité envers la mémoire de ces militaires portés disparus.

Afin de sensibiliser l'opinion et les responsables politiques à ce dossier, l'inauguration de ce monument aura lieu le 30 août 2022, à l'occasion de la Journée Internationale des Disparus, promulguée par l'ONU en 2010.

LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES DISPARUES

RAPPEL HISTORIQUE

La Journée internationale des personnes disparues est un **événement international célébré chaque année le 30 août** pour attirer l'attention sur le sort des personnes emprisonnées contre leur gré dans de mauvaises conditions et dans des lieux inconnus de leurs familles et/ou de leurs représentants légaux.
Cette journée est née en 1983 sous l'impulsion d'associations dans un certain nombre de pays d'Amérique latine.

Le 18 décembre 1992, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte la résolution A/RES/47/133 « *Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* ».
En décembre 2006, l'Assemblée générale de l'ONU adopte la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, traité qui vise à prévenir les disparitions forcées et, lorsque de tels crimes sont commis**, à établir la vérité, à punir les responsables et à fournir réparation aux victimes et à leur famille**.
Le 21 décembre 2010, l'Assemblée générale **proclame le 30 août Journée internationale des victimes de disparition forcée**, qui est célébrée à partir de 2011.

LA DISPARITION

Ces dispositions n'ont pas eu d'effets rétroactifs et ne concernent donc pas la guerre d'Algérie. Mais les souffrances des victimes, militaires ou civiles disparues au cours de cette guerre, de leurs familles et de leurs proches sont cependant les mêmes, depuis plus de soixante ans.
Car, derrière chaque personne disparue, il y a des proches laissés dans l'angoisse et l'incertitude, aux prises avec les multiples conséquences psychosociales, administratives, juridiques et économiques liées à cette disparition.
La détresse de la famille est souvent aggravée par les difficultés matérielles qu'entraîne la disparition d'un proche. La personne disparue est souvent le seul membre de la famille

capable de travailler, de cultiver la terre ou de diriger l'entreprise familiale. L'épreuve affective est ainsi exacerbée par le préjudice matériel.
De plus, ne sachant pas si l'être cher reviendra un jour, il est difficile aux familles de s'adapter à cette situation nouvelle, en particulier pour les jeunes mères, en charge d'enfants, dont certaines ont éprouvé les plus grandes difficultés, en l'absence de certificat de décès, pour bénéficier d'une pension de réversion.
Outre leur douleur, les femmes sont ainsi les plus durement frappées par les graves difficultés économiques dont s'accompagne généralement une disparition.

LE BESOIN DE SAVOIR

Les dispositions adoptées par l'ONU font obligation aux autorités, en vertu du droit international humanitaire, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour déterminer le sort des personnes disparues.
Au nom du « droit de savoir », les autorités publiques doivent donc apporter des réponses aux familles et renforcer les dispositifs nationaux médico-légaux, en particulier la gestion des dépouilles et la recherche des sites de restes humains. Le souhait de SOLDIS de voir la création d'une banque de données ADN entre dans ce cadre.
Car, au-delà des besoins matériels et des souffrances endurées, le besoin principal et prioritaire des familles et des proches est de savoir ce qui s'est passé, de comprendre ce qui est arrivé, pour que l'imagination s'efface devant la raison.

Comme le rappelle le Comité International de la Croix-Rouge : *« Les personnes qui ne savent pas si ceux qui ont disparu sont vivants ou morts vivent dans l'incertitude. Dans certains cas, elles attendent depuis des décennies, et il est fréquent qu'elles souffrent d'isolement affectif et social ».*

LE BESOIN DE RECONNAISSANCE

En outre, dans le cas particulier de militaires portés disparus au cours d'un déploiement opérationnel et sur ordre de leur gouvernement, les familles éprouvent un véritable besoin de reconnaissance officielle, d'autant plus vif que, dans le cas de l'Algérie, les disparus militaires ont sombré dans l'oubli le plus total, avant même la fin de la guerre. **Disparus et oubliés…**

Pour répondre au **besoin de savoir**, il est maintenant nécessaire d'obtenir un accès aux archives de l'Etat algérien.

Pour répondre au **besoin de reconnaissance.**

- un LIVRE D'OR rassemble les informations actuellement connues.
- un MONUMENT sera élevé le 30 août 2022, à PORT-VENDRES (66)

LA DISPARITION

Un drame pire que la mort

Car si la mort est une rupture définitive, une absence irrémédiable mais palpable du fait de la présence du corps qui permet, peu à peu, de faire le deuil du mort, la disparition est un drame sans fin, une absence indéfinie qui ne permet jamais de mettre un terme à la souffrance, comme on ferme un tombeau, puisqu'il n'y a pas de tombeau.
Le rituel qui accompagne la mort d'un soldat permet, lentement, de l'accepter, certes comme une fatalité, mais de l'accepter tout de même. Le récit des faits qui ont entouré et provoqué cette mort, le témoignage des camarades, les textes de citation sont autant d'éléments qui facilitent le travail de deuil pour ceux qui vont désormais vivre dans le souvenir.
Mais lorsqu'un militaire est porté disparu, c'est le doute qui s'installe et devient la source d'une espérance permanente : il n'est peut-être pas mort !

Doute administratif tout d'abord, avec l'implacable mécanique réglementaire qui se met en marche et débute par une première étape consistant à déclarer « l'absent » en absence irrégulière qui, au terme d'un délai défini (quelques semaines) se transforme en désertion. Cette suspicion s'accompagne alors d'une enquête de gendarmerie, qui vient au domicile du disparu et dont les questions jettent l'opprobre sur la famille, en cette époque des années cinquante où la désertion était ressentie comme un crime honteux.

Doute introduit également par la procédure qui se matérialise, comme pour l'annonce de la mort, par un bref message du chef de corps destiné à la famille. Dès lors, le tourment s'installe devant les interrogations qui surgissent naturellement : que s'est-il passé ? qu'est-il devenu ? où est-il ? souffre-t-il ?
Et ce doute devient espérance lorsque, quelques semaines plus tard, le chef de corps, croyant bien faire, décrit brièvement, dans une lettre à la famille, les circonstances de la disparition et ouvre généreusement une fenêtre d'espérance en affirmant que l'on fait tout le possible pour retrouver le disparu.
Parfois, cette espérance est confortée par un courrier reçu du prisonnier lui-même, laissant alors espérer la libération de celui-ci.

Puis, plus rien.

Parfois pendant des années. Rien que des rumeurs, des fantasmes nés de l'imagination meurtrie par l'absence. En ce temps-là, il n'existait aucun soutien psychologique et les familles étaient laissées à elles-mêmes, avec leurs souffrances, leurs interrogations, leurs doutes et leurs espoirs. Et souvent aussi, sans aucune aide matérielle, notamment pour

BILAN DES RECHERCHES

687 portés disparus

dont 605 disparus non retrouvés
47 disparus accidentellement
35 disparus dont le corps a été retrouvé

{ 652 disparus

254 prisonniers

dont 30 libérés par les forces de l'ordre
84 libérés par le FLN
99 libérés par les commissions mixtes (après le 19 mars 1962)
41 évadés

Origine par lieu de naissance (FSE uniquement)

01	3	25	2	49	4	72	5	93	4
02	5	27	3	50	2	73	2	94	4
03	2	28	2	51	2	74	2	Algérie	20
04	1	29	8	52	2	75	16		
05	1	30	2	53	7	76	7	Antilles	2
06	6	31	3	54	7	77	3		
08	4	32	4	55	1	78	2	Maroc	1
09	1	33	9	56	7	79	1	Tunisie	5
10	1	34	2	57	4	80	1	Afrique	4
11	1	35	3	58	3	82	1	Autre	24
13	4	36	3	59	11	83	3		
14	3	37	2	60	2	84	2		
16	2	38	1	61	3	85	2		
17	7	39	1	62	10	86	5		
18	2	40	3	63	6	87	2		
19	1	41	2	64	3	88	4		
20	1	42	3	65	1	89	1		
21	3	43	2	67	3	90	1		
22	4	44	4	69	10	91	2		
24	3	45	1	71	1	92	1		

DISPARUS PAR ANNEE

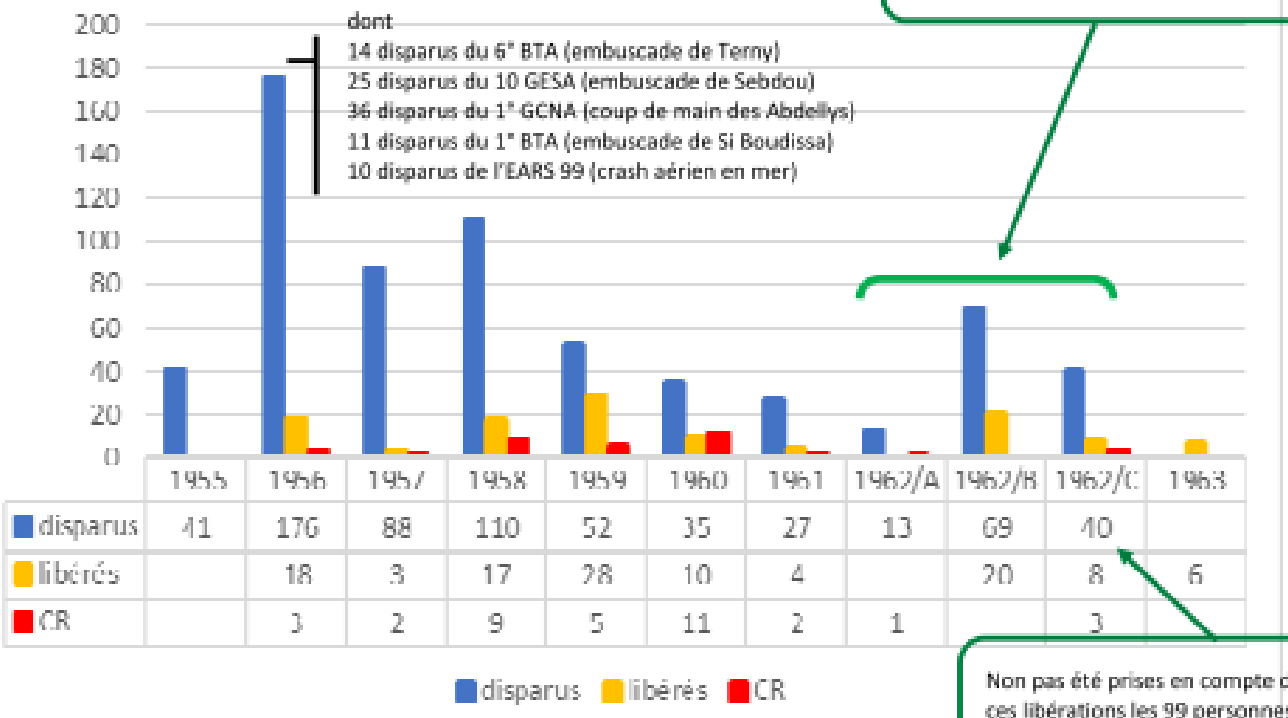

Circonstances	
en opérations	109
suite embuscade	161
suite coup de main	98
enlèvement en permission	92
enlèvement en service	115
noyade ops	8
noyade acc.	14
service aérien	40
inconnues	15

Armée d'origine	
TERRE	561
AIR	40
MER	13
GEND	20
LEGION	18
TOTAL	652

celles qui n'étaient pas vraiment des veuves et leurs enfants, qui n'étaient pas vraiment des orphelins.
Comment, dès lors, parler d'un père qui n'est plus là ? Comment envisager l'avenir pour une jeune fiancée ? Comment admettre la perte -hypothétique- d'un fils ?

En outre, il était hors de question, pour les responsables civils et militaires du moment, de laisser savoir que des militaires de l'armée française avaient pu être capturés, dans des départements français, sous le contrôle de la justice et de la police françaises, par des «rebelles », à l'occasion de ce qui n'était alors que des opérations de « maintien de l'ordre ».
Un silence total entourait donc les disparus, même lorsque la disparition avait concerné un groupe important. De sorte que les familles concernées n'avaient aucun moyen d'entrer en relation entre elles et de se porter mutuellement assistance.
Cela dura jusqu'à la fin de la guerre et bien au-delà, puisque, à partir du cessez-le-feu, les disparitions au combat furent alors remplacées par des enlèvements, disparitions forcées.

Les accords de cessez-le-feu ne furent pas accompagnés, comme aux lendemains de la plupart des conflits, par la libération des soldats français « présumés prisonniers ». Pour une raison très simple : la France ignorait combien de soldats elle avait ainsi perdus. Les plénipotentiaires français à Evian ne possédaient en effet aucune liste de prisonniers détenus. Seuls une dizaine de soldats français furent alors relâchés, parfois à la suite d'une forte insistance de parlementaires indignés par la passivité du gouvernement, ce qui donna lieu à de belles joutes oratoires à l'Assemblée ou au Sénat et à quelques fabuleux mensonges sur les chiffres officiels.

Dans l'année qui suivit l'indépendance de l'Algérie, les autorités françaises décidèrent alors de clore ce dossier épineux, de la seule manière possible qui était, légalement, de faire prononcer juridiquement le décès des disparus.

Face à cette inhumaine froideur administrative, on comprendra que des centaines de familles tombèrent dans le désespoir le plus profond, devant un deuil impossible, mais gardant malgré tout l'espérance d'un retour ou de nouvelles. Le moindre coup de sonnette à la porte ravivait chaque fois cette espérance. Des rites s'instaurèrent, comme celui de dresser le couvert du disparu à la table familiale. Des manies naquirent, comme celle de cette mère refusant, jusqu'à sa mort, de quitter sa demeure, même quelques instants, pour être là quand « il » reviendrait. Des parents moururent de chagrin, littéralement.

Aujourd'hui, presque 60 ans après les faits, les militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie sont morts une seconde fois car leur nom a été oublié : il n'en existe aucune liste officielle.
C'est pour réparer cet oubli que l'association SOLDIS ALGERIE, soutenue par le ministère délégué aux Anciens Combattants, a souhaité, après avoir dressé la liste nominative aussi précise que possible des disparus, offrir à leur mémoire le tombeau qu'ils n'ont jamais eu et à leurs familles et leurs proches, un lieu de recueillement qui apaise leur deuil.

Ce sera l'objet du monument élevé à PORT-VENDRES.

LE MONUMENT
A LA MEMOIRE DES MILITAIRES FRANÇAIS PORTES DISPARUS EN ALGERIE

La sculpture est l'œuvre du sculpteur VIRGIL, peintre des Armées.

D'une hauteur d'environ 4 m, elle domine un espace où sont alignées 12 plaques de marbre sur lesquelles sont gravés les 652 noms des militaires portés disparus.

Installée sur le flanc d'une vieille redoute défendant l'accès au port de Port-Vendres, la redoute Mailly, elle fait face au port et domine la mer qui vient battre au pied du monument.

MAQUETTE GENERALE DU MONUMENT

L'ensemble du monument a été conçu par l'architecte (DPLG) Ronan MADEC, de Port-Vendres (66) et réalisé par l'entreprise JIMENEZ CONSTUCTION de Banyuls (66).
Les plaques de marbre ont été fournies et gravées par l'entreprise DEBEZY de Castelnau d'Estrefonds (31).

Le choix de Port-Vendres a été retenu pour les raisons suivantes :

- *La ville est située sur la côte méditerranéenne, d'où sont partis ou arrivés les militaires ayant participé à cette guerre. Nombre d'entre eux ont en outre transité par ce port, qui était l'un des points de passage vers l'Algérie et qui en conserve le souvenir.*
- *La région présente un fort caractère méditerranéen, rappelant l'Afrique du Nord, où ont disparu ces militaires.*
- *Bien que située « au bout » de la France, la ville est facilement accessible par voie ferrée (train direct depuis Paris) et voie routière ou autoroutière.*
- *La ville possède de bonnes capacités hôtelières pour la venue de visiteurs lors des cérémonies qui seront organisées.*
- *Le monument pourra s'inscrire dans un parcours de mémoire en raison de la proximité de sites déjà dédiés à la guerre d'Algérie : mur des disparus civils à Perpignan, camp de Rivesaltes pour les harkis.*
- *A proximité du site retenu, se trouve en outre une esplanade dédiée au souvenir de l'Armée d'Afrique comportant notamment, sur la Redoute Bear, une stèle rapportée de Sidi-Ferruch évoquant le débarquement de 1830 et rappelant la mémoire du général de Bourmont.*
- *La population de la région comprend une forte densité de personnes (anciens combattants d'AFN, rapatriés, harkis) concernées par la mémoire de cette guerre.*
- *Enfin, le projet a reçu un accueil très favorable du maire de la ville.*

C'est donc là, face à la Méditerranée, que le souvenir de ces militaires français sera désormais conservé, grâce à la collaboration de la Mairie et au soutien du Souvenir Français.

SOUFFRANCE ET ESPERANCE

**Des bras tendus vers le ciel, dans un appel muet,
des mains crispées de rage ou de douleur, tendues pour implorer,
qui semblent émerger de l'un de ces cachots souterrains
où beaucoup ont été enfermés,
jaillissant parmi un entrelacs de ferrailles et de barbelés
symbolisant la captivité.
Des gestes de SOUFFRANCE qui symbolisent aussi
l'ESPERANCE que chacun portait en lui,
espérance dans la France et son Armée, espérance des familles ne
pouvant croire que la France avait abandonné ses soldats.
Ces bras et ces mains s'élèvent à la manière d'une FLAMME,
qui est ici la flamme du SOUVENIR.**

L'artiste VIRGIL, auteur de la sculpture, possède le titre de « Peintre des Armées », conféré par le ministère des armées.
Au cours de sa riche carrière, il a réalisé de nombreuses oeuvres monumentales, exposées dans des musées militaires, des régiments ou dans d'autres institutions nationales.

L'INAUGURATION

Programme prévisionnel

LUNDI 29 AOUT

16 h 00 – Conférence sur les Militaires disparus en Algérie
salle du Cinéma LE VAUBAN à Port-Vendres

17 h 30 – Aubade par la musique militaire *(sous réserve)*

18 h 30 – Messe de Requiem
Eglise Notre-Dame de Bonne Nouvelle de Port-Vendres

MARDI 30 AOUT

10 h 30 – Cérémonie d'inauguration du Monument
Redoute Mailly

12 h 30 - Vin d'honneur

13 h 30 – Déjeuner *(sur invitation)* au Centre Culturel de Port-Vendres

REMERCIEMENTS

SOLDIS adresse ses remerciements aux différents organismes qui ont facilité ses travaux :

LE MINISTERE DELEGUE AUX ANCIENS COMBATTANTS
LA DELEGATION DU PATRIMOINE, DES ARCHIVES ET DE LA MEMOIRE DU MINISTERE DES ARMEES
L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE
LE CENTRE DES ARCHIVES DU PERSONNEL MILITAIRE (Pau)
LE BUREAU DES ARCHIVES DE L'ARMEE DE L'AIR (Dijon)
LE BUREAU MARITIME DES MATRICULES (Toulon)
LES ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE (Le Blanc)
LA LEGION ETRANGERE (Aubagne)
LE CENTRE DES ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER (Aix-en-Provence)
LES ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (La Courneuve)
LE CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES (Nantes)
LE SERVICE CENTRAL DE L'ETAT-CIVIL (Nantes)
LES ARCHIVES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE (Paris)
LE SERVICE CENTRAL DES RAPATRIES (Agen)
LES ARCHIVES DES VICTIMES DES CONFLITS CONTEMPORAINS (Caen)
LE SERVICE DES PENSIONS DES ARMEES (La Rochelle)

ainsi qu'aux 2500 donateurs particuliers et aux 200 associations qui ont participé au financement de la souscription, pour laquelle on relève la générosité particulière de :

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE, *« Les Gueules Cassées »*
FEDERATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE
GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (GMF)
LE SECOURS DE FRANCE
Les Fédérations et Associations de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIERE EN RETRAITE (ANOCR)
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT
ASSOCIATION DES MUTILES DE GUERRE DES YEUX ET DES OREILLES
ASSOCIATION DE SOUTIEN A L'ARMEE FRANCAISE
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANCAISE - FEDERATION NATIONALE DES ACPG-CATM
FEDERATION DES SOCIETES D'ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE
Les sections de la SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES
UNION NATIONALE DES TIRAILLEURS - UNION NATIONALE DES ZOUAVES
LES ANCIENS DE L'ECOLE DE CHERCHELL (ANCORRE) - LES ANCIENS DU 6e REGIMENT DE HUSSARDS
ACTION SOCIALE DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE
LES FILS DES TUES DU RHÔNE - LES AMIS DE RAOUL SALAN
FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA GUERRE D'ALGERIE
MAISON DES AGRICULTEURS FRANÇAIS D'ALGERIE
La mutuelle CARAC - l'association TEGO
LA SAINT-CYRIENNE et les promotions de St-Cyr AMILAKVARI – BUGEAUD – SERMENT DE 14
La promotion de l'Ecole de l'Air « Dartois »
Les Conseils départementaux de la Creuse, d'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire,
de la Marne, du Nord, de la Savoie, du Tarn-et-Garonne et de la Vendée
LE SOUVENIR FRANCAIS
ainsi que LE MINISTERE DES ARMEES

VILLE DE
PORT-VENDRES
Portus Veneris

Petite ville du littoral, proche de la frontière espagnole et à une trentaine de kilomètres au sud de PERPIGNAN, PORT-VENDRES compte 4000 habitants. Son maire est M. Gregory MARTY.

Port-Vendres, c'est une histoire maritime illustre, de l'antiquité à nos jours.

Son port est au cœur de la ville. Seul port en eau profonde du département des Pyrénées orientales, il est aujourd'hui port de plaisance, de pêche et de commerce, accueillant des yachts prestigieux et des bateaux de croisière dont les manœuvres offrent un spectacle unique au quotidien.

Le port de commerce est aujourd'hui spécialisé dans les trafics de marchandises diverses et plus particulièrement de fruits et légumes en provenance des pays du bassin méditerranéen, d'Afrique occidentale, d'Amérique du Sud ou d'Afrique du Sud.

Privilégié par sa position géographique dans le bassin méditerranéen, puisqu'il était le port continental français le plus proche des départements français d'Algérie, PORT-VENDRES a longtemps été un lieu de transit bien connu de tous ceux qui partaient ou revenaient d'Algérie.

Durant la guerre d'Algérie (1954-1962) il fut l'un des principaux ports à partir desquels les militaires français étaient acheminés soit vers l'Algérie pour les métropolitains, soit vers la France pour les jeunes appelés nord-africains qui, venant effectuer leur service en métropole, découvraient ainsi notre pays.

A partir de l'indépendance de l'Algérie (juillet 1962), PORT-VENDRES fut aussi la terre d'accueil de milliers de rapatriés dont beaucoup se sont installés dans la région.

Désormais, PORT-VENDRES, qui fut pour beaucoup la dernière vision qu'ils ont eu du sol natal, gardera la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie.

Pour tout renseignement s'adresser à

Association SOLDIS ALGERIE
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX
soldis.algerie@orange.fr

SIRET : 809 582 646 00018
Président :Général (2S) Henry-Jean FOURNIER

A LA MÉMOIRE DES MILITAIRES FRANÇAIS PORTÉS DISPARUS EN ALGÉRIE.
De 1954 à 1962, près d'un millier de militaires français ont été portés disparus en Algérie. Quelques-uns sont revenus, après une captivité difficile. Les autres sont morts. Leurs corps ont parfois été retrouvés et rendus à leur famille.
Mais 652 militaires ne sont jamais revenus, "ni morts, ni vivants", et leur corps n'a jamais été retrouvé. Cet espace leur est dédié, afin que leurs familles et leurs amis puissent venir se recueillir.
Ce monument est aussi la reconnaissance de la Nation pour leur sacrifice.
Qu'ils reposent en paix et demeurent dans nos mémoires !
Ce monument a été édifié en 2022 par l'Association SOLDIS ALGERIE, en partenariat avec LE SOUVENIR FRANÇAIS à l'occasion du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie
Photo Claude POYET

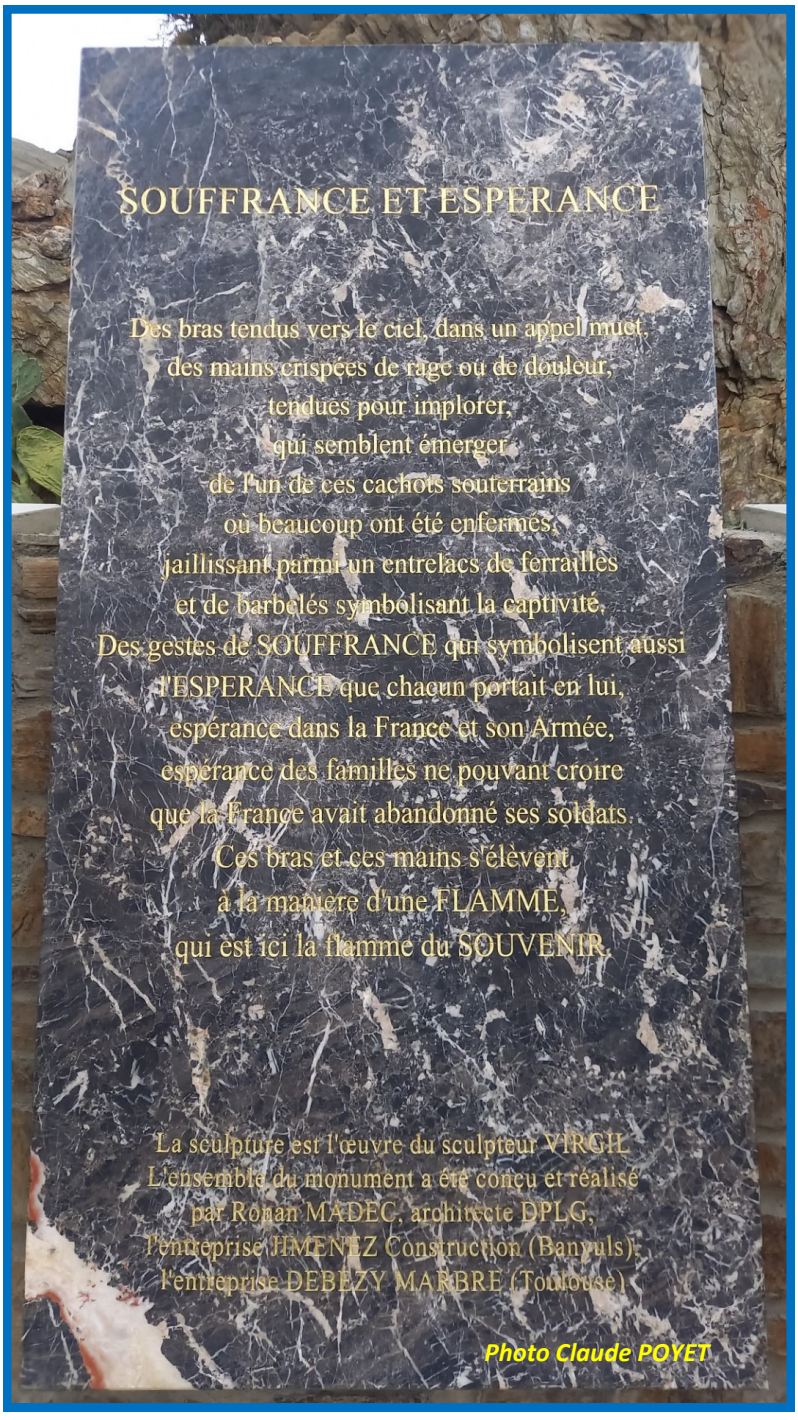
SOUFFRANCE ET ESPERANCE
Des bras tendus vers le ciel, dans un appel muet,
des mains crispées de rage ou de douleur,
tendues pour implorer,
qui semblent émerger
de l'un de ces cachots souterrains
où beaucoup ont été enfermés,
jaillissant parmi un entrelacs de ferrailles
et de barbelés symbolisant la captivité.
Des gestes de SOUFFRANCE qui symbolisent aussi l'ESPERANCE que chacun portait en lui,
espérance dans la France et son Armée,
espérance des familles ne pouvant croire
que la France avait abandonné ses soldats.
Ces bras et ces mains s'élèvent,
à la manière d'une FLAMME,
qui est ici la flamme du SOUVENIR.
La sculpture est l'œuvre du sculpteur VIRGIL
L'ensemble du monument a été conçu et réalisé
par Ronan MADEC, architecte DPLG,
l'entreprise JIMENEZ Construction (Banyuls),
l'entreprise DEBEZY MARBRE (Toulouse).
Photo Claude POYET

Photo Claude POYET

A LA MÉMOIRE
DES
MILITAIRES FRANÇAIS
PORTÉS DISPARUS
EN ALGÉRIE
(1954-1962)
Photo Claude POYET

Inauguration du monument à la mémoire des militaires français portés disparus durant la guerre d'Algérie

Le 30 aout 2022, madame la secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, madame Patricia Mirallès, a présidé l'inauguration à Port Vendres, du monument national à la mémoire des 652 militaires portés disparus pendant la guerre d'Algérie. Elle était entourée de monsieur le préfet Rodrigues Furcy, du général d'armée Éric Bellot des Minières, inspecteur général des armées, du représentant du conseil régional, de madame Hermeline Malherbe, présidente du conseil départemental, de monsieur le maire de Port Vendres, monsieur Grégory Marty. Les maires des communes voisines, comme monsieur Antoine Parra, président de la communité de commune, et monsieur Christian Grau, maire de Cerbère, avaient tenu à s'associer à cette démarche mémorielle.

Par ailleurs, à l'issue de la cérémonie, madame la secrétaire d'Etat salua monsieur Jean Luc Aldebert, délégué aux porte-drapeaux du Souvenir Français, et le plus jeune porte drapeau présent, le jeune Matthieu, 9ans ! Elle nota la présence parmi les jeunes porte-drapeaux du Souvenir Français de volontaires du SNU (Service National Universel) que le gouvernement développe en France.

© 2022 alberette@live.fr By Christiane FLEURET

© 2022 alberette@live.fr By Christiane FLEURET

© 2022 alberette@live.fr By Christiane FLEURET

© 2022 alberette@live.fr By Christiane FLEURET

***Suivez** toute l'actualité écrite et vidéo*
***gratuitement**, utilisez l'**appli :** https://onelink.to/tvcat*

Jean-Michel Martinez
Rédacteur en Chef

06 52 62 77 77 | lejournalcatalan@gmail.com

Recevoir nos infos gratuitement : https://vu.fr/4wNt

LES INFOS POSITIVES DES P-O • VIDEO-REPORTAGES • DIRECTS

Abonnez-vous à notre chaîne **YouTube** gratuitement :

https://www.youtube.com/TVCAT/?sub_confirmation=1

https://www.le-journal-catalan.com/inauguration-du-monument-a-la-memoire-des-militaires-francais-portes-disparus-durant-la-guerre-dalgerie-1954-1962/111351/

Merci au JOURNAL CATALAN pour son autorisation à publier